

N° D 2026 - 18

**ARRÊTÉ**

**portant délégation de signature aux agents départementaux**

**Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

**VU** le Code Civil, notamment son article 1367 relatif à la signature électronique,

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles R2121-1 à R2124-6,

**VU** le procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 constatant l'élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil départemental,

**VU** l'organigramme des services du Département approuvé par le Comité Social Territorial du 23 février 2023,

**VU** les certificats accordés aux personnes concernées par la signature électronique,

**VU** les délibérations du Conseil départemental n° 5 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, n° 11 du 27 septembre 2021, n° 17 du 28 novembre 2022 et n° 11 du 27 septembre 2023 accordant délégation au Président du Conseil départemental,

**VU** l'arrêté n° D-2025-300 du 12 mai 2025 du Président du Conseil départemental portant délégation de signatures au sein de la Direction Générale des Services,

**VU** l'arrêté n° D-2025-560 du 24 juillet 2025 du Président du Conseil départemental portant délégation de signatures au sein de la Direction Générale Adjointe Jeunesse Administration Ressources,

**VU** l'arrêté n° D-2025-848 du 21 novembre 2025 du Président du Conseil départemental portant délégation de signatures au sein du Cabinet du Président du Conseil départemental,

**VU** l'arrêté n° D-2025-877 du 18 décembre 2025 du Président du Conseil départemental portant délégation de signatures au sein de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires,

**VU** l'arrêté n° D-2025-916 du 12 janvier 2026 du Président du Conseil départemental portant délégation de signatures au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur général des services du Département,

## ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

**Article 1** : Les arrêtés du Président du Conseil départemental susvisés sont abrogés et remplacés par les dispositions du présent arrêté.

**Article 2** : Les délégations de signature accordées au (à la) Directeur(rice) général(e) des services, au (à la) Directeur(rice) de Cabinet et aux agents départementaux sont déterminées selon l'annexe au présent arrêté.

**Article 3** : L'annexe au présent arrêté en fait partie intégrante. Elle détaille le périmètre et la temporalité des délégations de signature, ainsi que le nom des agents disposant d'une délégation.

**Article 4** : Le (la) bénéficiaire d'une délégation en perd le bénéfice à compter du jour où il (elle) cesse d'exercer la fonction au titre de laquelle elle lui a été consentie.

**Article 5** : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Département.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.télérecours.fr".

Fait à Nevers, le 27 JAN 2026  
Fabien BAZIN  
Président du Conseil départemental

Publié le 29/01/2026,  
Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

**ANNEXE  
de l'ARRÊTÉ n° D 2026 - 18  
portant délégation de signature aux agents départementaux**

**Aucune délégation n'est consentie aux catégories d'agents listées ci-après pour signer :**

- Les rapports au Conseil départemental et à sa Commission permanente,
- Les délibérations du Conseil départemental et de sa Commission permanente,
- Les ordres éventuels de réquisition du comptable départemental,
- Les conventions (sauf exceptions listées ci-dessous).

**Rapports sur la situation sociale et professionnelle**

Tout rapport sur la situation sociale et professionnelle d'un administré doit être obligatoirement signé par une personne appartenant aux catégories suivantes :

- Directeur(rice) général(e) des services,
- Directeur(rice) général(e) adjoint(e),
- Directeur(rice)s (et adjoints) de la DGA SCS,
- Chefs de service (et adjoints) de la DGA SCS.

Il est possible à l'agent rédacteur du rapport de le signer également s'il (elle) le souhaite, à condition que sa signature soit apposée en complément de celle, obligatoire, de l'une des personnes appartenant aux catégories suscitées.

**DIRECTEUR(RICE) GENERAL(E) DES SERVICES (DGS)**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

<b>Autorisations permanentes</b>	Le (la) DGS peut signer et agir en toute matière relevant de la compétence du Président du Conseil d'Administration.
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	Seules les exclusions permanentes citées en en-tête s'appliquent.
<b>Détenteur de la délégation</b>	KARINTHI François

<b>Autorisations permanentes</b>	<p>Le Directeur(rice) de Cabinet est autorisé(e) à déposer plainte au nom du Département et à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) une plainte au nom de l'organisme (sa dénomination) relevant du Cabinet et non listé dans les exclusions.</p> <p>Le Directeur(rice) de Cabinet est autorisé(e) à signer les correspondances aux présidents d'associations et aux dirigeants d'autres structures.</p> <p>Il (elle) est également autorisé(e) à signer, sans limitation de montant et à condition qu'ils relèvent de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants,</li><li>• Les actes de sous-traitance,</li><li>• Les bordereaux comptables,</li><li>• Les contrats de location.</li></ul>
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	<p>Le (la) Directeur(rice) de Cabinet n'est pas autorisé(e) à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les marchés et les avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO),</li><li>• Les mémoires devant les juridictions,</li><li>• Les lettres et arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel départemental,</li><li>• Les notifications de subventions,</li><li>• Les correspondances destinées aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets.</li></ul>
<b>Détenteur de la délégation</b>	BENEDIT Stéphane

## DIRECTEUR(RICE) GENERAL(E) ADJOINT(E)

Ce niveau de délégation s'applique aux fonctions et/ou postes suivants :

- Directeur(rice) général(e) adjoint(e)
- Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice)(rice) général(e) adjoint(e)

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



<b>Autorisations permanentes</b>	<p>Le (la) DGA est autorisé(e) à déposer plainte au nom du Département et à signer tout document (quelle que soit sa dénomination) relevant de la Direction générale adjointe placée sous son autorité et non listé dans les exclusions.</p> <p>Il (elle) est autorisé(e) à signer les correspondances aux présidents d'associations et aux dirigeants d'autres structures, ainsi qu'aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets.</p> <p>Il (elle) est également autorisé(e) à signer, sans limitation de montant et à condition qu'ils relèvent de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants,</li><li>• Les actes de sous-traitance,</li><li>• Les bordereaux comptables,</li><li>• Les contrats de location.</li></ul>
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	Le (la) DGA n'est pas autorisé(e) à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) les marchés et les avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO).
<b>Autorisations ponctuelles</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>En l'absence du (de la) DGS</b></li></ul>	Le (la) DGA dispose de la délégation de signature du (de la) Directeur(rice) général(e) des services.
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>En l'absence du (de la) Directeur(rice) de Cabinet</b></li></ul>	Le (la) DGA Jeunesse Administration Ressources (JAR) est autorisé(e) à signer les bordereaux comptables relevant du Cabinet ainsi que ceux relatifs aux indemnités des élus.

## Détenteurs de la délégation DIRECTEUR(RICE) GENERAL(E) ADJOINT(E)

DGA ADT	ROBINET Stéphanie	Directeur(rice) général(e) adjoint(e)
DGA JAR	GODOT Cyril	Directeur(rice) général(e) adjoint(e)
DGA SCS	COLLIN Jean-François COCHE Stéphanie	Directeur(rice) général(e) adjoint(e) Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice) général(e) adjoint(e)

## DIRECTEUR(RICE)

Ce niveau de délégation s'applique aux fonctions et/ou postes suivants :

- Directeur(rice) / Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice)
- Chef(fe) de service administratif et financier
- Chef(fe) de service (et adjoint.e) Budget Comptabilité
- Chef(fe) d'UTIR (et adjoint.e)
- Chef(fe) de NTM

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



<b>Autorisations permanentes</b>	<p>Le (la) Directeur(rice) est autorisé(e) à déposer plainte au nom du Département et à signer tout document (quelle que soit sa dénomination) relevant de la Direction ou du Service placé sous son autorité et non listé dans les exclusions.</p> <p>Il (elle) est autorisé(e) à signer les correspondances aux présidents d'associations et aux dirigeants d'autres structures.</p> <p>Il (elle) est également autorisé(e) à signer, à condition que leur montant soit inférieur à 100 000 € HT et qu'ils relèvent de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants,</li><li>• Les actes de sous-traitance,</li><li>• Les bordereaux comptables,</li><li>• Les contrats de location.</li></ul>
<b>Autorisations permanentes spéciales</b>	<p><u>DRH</u> : Le (la) Directeur(rice) des Ressources Humaines est autorisé(e) à signer les bordereaux comptables relatifs à la paie des agents départementaux qui ne sont pas rattachés à la MADEF, quel que soit leur montant. Il (elle) est également autorisé(e) à signer les contrats à durée déterminée (CDD) des assistants familiaux et les arrêtés de recrutement temporaires.</p> <p><u>MADEF</u> : Le (la) Directeur(rice) de la MADEF et son adjoint(e) sont autorisés à signer les bordereaux comptables de la MADEF, y compris ceux relatifs à la paie des agents de la MADEF, quel que soit leur montant. Ils (elles) sont également autorisé(e)s à signer les lettres et arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel de la MADEF.</p> <p><u>Archives départementales</u> : Le (la) Directeur(rice) des Archives départementales et son adjoint(e) sont autorisés à signer les conventions de prêt d'œuvres et d'archives.</p>
	<p><u>MDPH</u> : A titre de rappel, il est précisé que le (la) Directeur(rice) de la Maison départementale des personnes handicapées et son adjoint(e) sont également autorisé(e)s à signer les documents mentionnés dans l'arrêté de délégation de signature pris par le Président du Conseil départemental en sa qualité de président de ce groupement d'intérêts publics.</p>

**DIRECTEUR(RICE) - suite**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	<p>Le (la) Directeur(rice) n'est pas autorisé(e) à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses à partir de 100 000 € HT,</li> <li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants à partir de 100 000 € HT,</li> <li>• Les actes de sous-traitance à partir de 100 000 € HT,</li> <li>• Les marchés et les avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO),</li> <li>• Les mémoires devant les juridictions,</li> <li>• Les lettres et arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel départemental,</li> <li>• Les notifications de subventions,</li> <li>• Les correspondances destinées aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets.</li> </ul>
---	---

**Détenteurs de la délégation DIRECTEUR(RICE)**

DGS	<u>Communication et Innovation Citoyenne</u>	BANGET-MOSSAZ Peggy	Directeur(rice)
DGA ADT	<u>Accompagnement des territoires</u>	LESLUIN Grégoire	Directeur(rice)
	<u>Nièvre Travaux et Matériels</u>	PICHELIN Florian	Chef(fe) de service
	<u>Patrimoine Bâti</u>	JAILLETTE Corinne	Directeur(rice)
	<u>Patrimoine Routier et Mobilités</u>	KAIL Eléa	Directeur(rice)
	<u>Service Administratif et Financier (SAF)</u>	Poste vacant	Chef(fe) de service
	<u>Transitions</u>	SEGARRA Marie BERNARD Pascal	Directeur(rice) Directeur(rice) par intérim
	<u>UTIR Morvan</u>	LAUMAIN Jean-Christophe MIDAN Emilie	Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
	<u>UTIR Val Ligérien</u>	TEULADE Gilles CORDEIRO Audrey VOISINE Muriel	Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service

Détenteurs de la délégation DIRECTEUR(RICE) - suite

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

DGA JAR	<u>Administration Générale et Achats</u>	LEBLANC Christèle	Directeur(rice)
	<u>Archives Départementales</u>	RAMONDENC Erwann BERNARD-LAVIE Myriam	Directeur(rice) Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice)
	<u>Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur</u>	MOUSSAID Camélia	Directeur(rice)
	<u>Finances et Performances</u>	LEFRANCQ Thierry	Directeur(rice)
	<u>Ressources Humaines</u>	DELLA SUDDA Céline	Directeur(rice)
	<u>Systèmes d'Information et Numérique</u>	CAPELLE Philippe	Directeur(rice)
DGA SCS	<u>Autonomie / MDPH</u>	GIRARD Marianne GARCIA Bénédicte	Directeur(rice) Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice)
	<u>Budget Comptabilité</u>	LEVIGNE Nathalie GALOPIN Thomas	Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
	<u>Cohésion Sociale</u>	L'HERMITTE Benoit	Directeur(rice)
	<u>Culture et Sport</u>	JANAND Frédérique	Directeur(rice)
	<u>Développement Social Local</u>	COCHE Stéphanie	Directeur(rice)
	<u>MADEF</u>	DUCLOIX Sylvie CUMENER Nathalie	Directeur(rice) Adjoint(e) au (à la) Directeur(rice)
	<u>Parentalité Enfance</u>	BONNEAU Florence	Directeur(rice)
	<u>Santé et Prévention</u>	BERNARD Arnaud	Directeur(rice)

## CHEF(FE) DE SERVICE

Ce niveau de délégation s'applique aux fonctions et/ou postes suivants :

- Chef(fe) de service et adjoint(e)
- Chef(fe) de site d'action médico-sociale et adjoint(e)
- Chef(fe) des services éducatifs de la MADEF
- Responsable de la section administrative et comptable de Nièvre Travaux et Matériels
- Responsables d'unités de la Direction Parentalité Enfance

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



<b>Autorisations permanentes</b>	<p>Le (la) Chef(fe) de service est autorisé(e) à déposer plainte au nom du Département et à signer tout document (quelle que soit sa dénomination) relevant du service ou du site d'action médico-sociale placé sous son autorité et non listé dans les exclusions.</p> <p>Il (elle) est autorisé(e) à signer les correspondances aux présidents d'associations et aux dirigeants d'autres structures.</p> <p>Il (elle) est également autorisé(e) à signer, à condition que leur montant soit inférieur à 25 000 € HT et qu'ils relèvent de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants,</li><li>• Les actes de sous-traitance,</li><li>• Les contrats de location.</li></ul>
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	<p>Le (la) Chef(fe) de service n'est pas autorisé(e) à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses à partir de 25 000 € HT,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants à partir de 25 000 € HT,</li><li>• Les actes de sous-traitance à partir de 25 000 € HT,</li><li>• Les marchés et les avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO),</li><li>• Les bordereaux comptables,</li><li>• Les mémoires devant les juridictions,</li><li>• Les lettres et arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel départemental,</li><li>• Les notifications de subventions,</li><li>• Les correspondances destinées aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets.</li></ul>
<b>Autorisation ponctuelle en l'absence d'un chef de SAMS et de son adjoint</b>	<p>Le périmètre d'intervention d'un(e) autre chef(fe) de site d'action médico-sociale (ou de son adjoint.e) est étendu pour couvrir le périmètre relevant du (de la) chef(fe) de site et de l'adjoint(e) absents, sur décision du supérieur hiérarchique.</p>

## Détenteurs de la délégation CHEF(FE) DE SERVICE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



DGS	<b>Direction de la Communication et de l'Innovation Citoyenne</b> <u>Communication institutionnelle/événementiel</u> <u>Identité Visuelle et Imprimerie</u>	CHARBONNEAUX Léopoldine MALICHAUD Cécile	Chef(fe) de service Chef(fe) de service
DGA ADT	<b>Nièvre Travaux et Matériels</b> <u>Section administrative et comptable</u>  <b>Patrimoine Bâti</b> <u>Bâtiments</u> <u>Gestion du Patrimoine</u> <u>Entretien Maintenance des Bâtiments</u>  <b>Patrimoine Routier et Mobilités</b> <u>Maîtrise d'Ouvrage Routière</u> <u>Mobilités</u>  <b>Transitions</b> <u>Accompagnement au Numérique</u> <u>Développement Rural et Transition Energétique</u> <u>Eau</u> <u>Patrimoine Naturel</u>	DEFLANDRE Vanessa  Poste vacant MARECHAL Gabriel REBERT Thierry RAPEAU Stéphane  JOLY Laurent CHESNEAU Olivier  BERNARD Pascal JARNIER Annaëlle BALLARD Anne-Sophie DE CHAMPSAVIN Sophie	Responsable d'unité  Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service  Chef(fe) de service Chef(fe) de service  Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service
DGA JAR	<b>Administration Générale et Achats</b> <u>Achats</u> <u>Coordination et Ressources Logistiques</u> <u>Juridique</u>  <b>Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur</b> <u>Collèges</u> <u>Éducation Populaire et Jeunesse</u>	DUQUENNE Elise SEGRETAIN Marianne ZAJAC Johann  KOUIDHI Mouna RABHI Nadia	Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service  Chef(fe) de service Chef(fe) de service

## Détenteurs de la délégation CHEF(FE) DE SERVICE - suite

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

DGA JAR	<b>Ressources Humaines</b>	<u>Carrières Paies</u> <u>Conditions de Travail et Relations Sociales</u> <u>Communication interne</u> <u>Parcours Professionnels</u>	GEORGE Elodie LEGER Frédéric MARGELIDON Carole SAVRE Céline	Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service
	<b>Systèmes d'Information et Numérique</b>	<u>Assistance et Formation Utilisateurs</u> <u>Collèges et Infrastructures Numériques</u> <u>Projets Numériques</u>	DA COSTA Karine PERRUCHET Philippe BESSON Romain	Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service
DGA SCS	<b>Autonomie</b>	<u>Gérontologie Handicap</u> <u>Établissements et service PA-PH</u>	LATOUR Catherine JARRIN Claire	Chef(fe) de service Chef(fe) de service
	<b>Cohésion Sociale</b>	<u>Gestion des Droits RSA et Contrats Aidés</u> <u>Inclusion Sociale</u>	SERT Mee-Kyung DESMERGER Florence	Chef(fe) de service Chef(fe) de service
	<b>Culture et Sport</b>	<u>Développement Culturel et Sportif</u> <u>Développement de la Lecture Publique</u> <u>Musées et Patrimoine Culturel</u>	BERTHIER Anne D'ARPIANY Isabelle FOULET Amélie	Chef(fe) de service Chef(fe) de service Chef(fe) de service
	<b>Développement Social Local</b>	<u>SAMS de Château-Chinon – Moulins-Engilbert</u>	BECQUET Didier WALLISER Stéphanie	Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		<u>SAMS de Clamecy</u>	DESBRUERES Karine UZEL Pascale	Chef(fe) de service Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		<u>SAMS de Corbigny</u>	DUNEUFGERMAIN Aurélie	Chef(fe) de service

Détenteurs de la délégation CHEF(FE) DE SERVICE - suite

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



DGA SCS	<p><b>Développement Social Local (suite)</b></p> <p><u>SAMS de Cosne-Cours-sur-Loire</u></p> <p><u>SAMS de Decize</u></p> <p><u>SAMS d'Imphy</u></p> <p><u>SAMS de La Charité-sur-Loire</u></p> <p><u>SAMS de Nevers Bords de Loire</u></p> <p><u>SAMS de Nevers Chaméane</u></p> <p><u>SAMS de Nevers Vauban</u></p>	BRIANT Angélique	Chef(fe) de service
		GACEM Michaël	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		WEZEMAELE Marie-Laure	Chef(fe) de service
		ORIOL Barbara	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		BROUILLET Catherine	Chef(fe) de service
		BOCQUET Stéphane	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		DUVERGER Marie-Laure	Chef(fe) de service
MADEF	<p><u>Pôle 1</u></p> <p><u>Pôle 2</u></p> <p><u>Pôle 3</u></p> <p><u>Pôle 4</u></p>	ESTEVA Isabelle	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		TISSIER Véronique	Chef(fe) de service
		PILLON Amélie	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		DURIN Laurence	Chef(fe) de service
	<p><u>Pôle 1</u></p> <p><u>Pôle 2</u></p> <p><u>Pôle 3</u></p> <p><u>Pôle 4</u></p>	VARCOURT Frédérique	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		CLOIX Patricia	Chef(fe) de service
		DUVAL Nicolas	Adjoint(e) au (à la) Chef(fe) de service
		Joyce SCHULTE	Chef(fe) de service
	<p><u>Pôle 1</u></p> <p><u>Pôle 2</u></p> <p><u>Pôle 3</u></p>	Virginie BOBOEUF	Chef(fe) de service
		Valérie LEMOINE	Chef(fe) de service
		Aziza FERAOUNI	Chef(fe) de service

Détenteurs de la délégation CHEF(FE) DE SERVICE - suite

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

DGA SCS	<p><b>Parentalité Enfance</b></p> <p><u>Famille et Enfance</u>  <u>Protection de l'enfance</u>  <u>Statut de l'enfant</u></p> <p><u>Offre d'Accueil</u></p> <p><u>Protection maternelle et infantile</u>  <u>Planification et Education Familiale et IST</u>  <u>Prévention Précoce et Enfance</u>  <u>Unités Territorialisées</u></p>	<p>CHAMONNIER Sébastien  ARNAUDO Fabienne  DELANNOY Florence</p> <p>RAMEAU-BOCQUET Sylvie</p> <p><b>Poste vacant</b></p> <p>PAUMIER Christine  TROTOT Mathieu  MONIN Anne</p>	<p>Chef(fe) de service  Responsable d'unité  Responsable d'unité</p> <p>Chef(fe) de service</p> <p>Chef(fe) de service  Responsable d'unité  Responsable d'unité  Responsable d'unité</p>
	<p><b>Santé et Prévention</b></p> <p><u>Centre de Santé Prévention</u></p>	BONNEAU Marina	Chef(fe) de service

## RESPONSABLE

Ce niveau de délégation s'applique aux fonctions et/ou postes suivants :

- Responsable d'unité
- Responsable d'entretien routier
- Chef de section
- Chef d'atelier
- Chargé d'opérations

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

S2LO

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

<b>Autorisations permanentes</b>	<p>Le (la) Responsable est autorisé(e) à déposer plainte au nom du Département et à signer tout document (quelle que soit sa dénomination) relevant de son périmètre et non listé dans les exclusions.</p> <p>Il (elle) est également autorisé(e) à signer, à condition que leur montant soit inférieur à 4 000 € HT et qu'ils relèvent de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants.</li></ul>
<b>Autorisation permanente spéciale</b>	<p><u>Dépôt de plainte :</u></p> <p>Seuls les Responsables d'unité sont également autorisés à déposer plainte au nom du Département.</p>
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	<p>Le (la) Responsable n'est pas autorisé(e) à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses à partir de 4 000 € HT,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants à partir de 4 000 € HT,</li><li>• Les actes de sous-traitance,</li><li>• Les marchés et les avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO),</li><li>• Les bordereaux comptables,</li><li>• Les mémoires devant les juridictions,</li><li>• Les lettres et arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel départemental,</li><li>• Les notifications de subventions,</li><li>• Les correspondances destinées aux présidents d'associations et aux dirigeants d'autres structures, ainsi qu'aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets.</li></ul> <p>Le Responsable n'est pas autorisé à déposer plainte au nom du Département, à moins d'être Responsable d'unité (voir autorisation permanente spéciale ci-dessus).</p>

## Détenteurs de la délégation RESPONSABLE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le



ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

DGA ADT	<p><b>Nièvre Travaux et Matériels</b></p> <p><u>Section Exploitation</u> <u>Ateliers de Nevers et Corbigny</u></p> <p><b>Patrimoine Bâti</b></p> <p><u>Bâtiments</u></p> <p><b>Patrimoine Routier et Mobilités</b></p> <p><u>Canal du nivernais</u></p> <p><u>UTIR Val Ligérien</u></p> <p><i>Secteur 1 (Saint-Benin d'Azy, Varennes-Vauzelles)</i></p> <p><i>Secteur 2 (Decize, Dornes, Saint-Saulge)</i></p> <p><i>Secteur 3 (La Charité-sur-Loire, Prémery)</i></p> <p><i>Secteur 4 (Cosne-sur-Loire, Donzy, Saint Amand-en-Puisaye)</i></p> <p><u>Ouvrages d'art</u></p> <p><u>UTIR Morvan</u></p> <p><i>Secteur 5 (Clamecy, Tannay, Varzy)</i></p> <p><i>Secteur 6 (Château-Chinon, Lormes, Moux-en-Morvan)</i></p> <p><i>Secteur 7 (Brinon-sur-Beuvron, Chatillon-en-Bazois, Corbigny)</i></p> <p><i>Secteur 8 (Cercy-la-Tour, Luzy, Moulins-Engilbert)</i></p> <p><u>Ouvrages d'art</u></p>	MARSONI Pierre MONIN Sébastien  BOUILLOT Thierry  AULICINO-COUTANCEAU Patricia BERTHELOT Vincent CHEVRIER Pierre MARTINEZ Morgane MORIN Bruno	Responsable d'unité Responsable d'unité  Responsable d'unité  Chef(fe) de projet Gestionnaire technique Chef(fe) de projet Chef(fe) de projet Chef(fe) de projet
		<b>Poste vacant</b>	Responsable d'unité
		CAILLOT Philippe PINTO NOVAIS DE MORAIS Sofia GARBE Jean-Luc TOURREILLES Romain ZONGHERO Didier	Responsable d'unité Responsable d'unité Responsable d'unité Responsable d'unité Chef(fe) de projet
		NIVAUT Cyril <b>Poste vacant</b> BRELLIER Richard ROUZEAU Nicolas PUECH Jean-Philippe	Responsable d'unité Responsable d'unité Responsable d'unité Responsable d'unité Responsable d'unité
		RICHARD Thibaud	Responsable d'unité
DGA SCS	<b>Culture et Sport</b>		
	<u>Musées et Patrimoine Culturel</u> <u>Cité des Présents</u>		

## CHEF(FE) D'EQUIPE

Ce niveau de délégation s'applique uniquement aux chefs d'équipe des CER.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



<b>Autorisations permanentes</b>	<p>Le Chef d'équipe est autorisé à déposer plainte au nom du Département et à signer tout document (quelle que soit sa dénomination) relevant du CER placé sous son autorité et non listé dans les exclusions.</p> <p>Il est également autorisé à signer, à condition que leur montant soit inférieur à 250 € HT et qu'ils relèvent de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants.</li></ul>
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	<p>Le Chef d'équipe n'est pas autorisé à signer (en plus des exclusions rappelées en en-tête) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les engagements, les bons de commande et les dépenses à partir de 250 € HT,</li><li>• Les marchés (quelle que soit leur forme) et leurs avenants à partir de 250 € HT,</li><li>• Les actes de sous-traitance,</li><li>• Les marchés et les avenants soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO),</li><li>• Les bordereaux comptables,</li><li>• Les mémoires devant les juridictions,</li><li>• Les lettres et arrêtés de décisions portant recrutement, nomination de grade et mettant fin aux fonctions du personnel départemental,</li><li>• Les notifications de subventions,</li><li>• Les correspondances destinées aux présidents d'associations et aux dirigeants d'autres structures, ainsi qu'aux élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets.</li></ul>

## Détenteurs de la délégation CHEF(FE) D'EQUIPE

<b>DGA ADT</b>	<u><b>Patrimoine Routier et Mobilités</b></u>  <i>UTIR Val Ligérien</i> <i>CER Varennes-Vauzelles</i>  <i>CER Saint-Benin d'Azy</i>  <i>CER Decize</i>	<p>FICHOT Jean-Paul SENECHAL Stéphane FAVERIAL Philippe DAIRE Ludovic LAPLACE-MARIEZE Frédéric <b>Poste vacant</b></p>	<p>Chef(fe) d'équipe Chef(fe) d'équipe Chef(fe) d'équipe Chef(fe) d'équipe Chef(fe) d'équipe Chef(fe) d'équipe</p>
----------------	---	--	--

Détenteurs de la délégation CHEF(FE) D'EQUIPE - suite

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026



Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR

DGA ADT	<b>Patrimoine Routier et Mobilités</b>	<i>CER Dornes</i>	BRACON David	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Saint-Saulge</i>	ENSARGUEIX François	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER La Charité-sur-Loire</i>	GUIGNAULT David	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Prémery</i>	SOLER Hervé	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Cosne-sur-Loire</i>	GAGNIER Fabrice	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Donzy</i>	DOUDARD David	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Saint Amand-en-Puisaye</i>	TERMELET Damien	Chef(fe) d'équipe
		 <u>UTIR Morvan</u>	BOSCARDIN Nicolas	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Tannay</i>	 BARBIER Daniel	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Varzy</i>	LEFEBVRE Raynald	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Château-Chinon</i>	JUSSIÈRE Éric	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Lormes</i>	VEAU Fabrice	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Moux-en-Morvan</i>	CORCY Fabien	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Chatillon-en-Bazois</i>	HERPIN David	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Corbigny</i>	PIETREMENT Valentin	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Cercy-la-Tour</i>	THÉVENOT Sébastien	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Luzy</i>	PÈRE Florent	Chef(fe) d'équipe
		<i>CER Moulins-Engilbert</i>	LATRACE Richard	Chef(fe) d'équipe
			DOUCET Sébastien	Chef(fe) d'équipe
			GAGNARD Nicolas	Chef(fe) d'équipe
			<b>Poste vacant</b>	Chef(fe) d'équipe

## GESTIONNAIRE

Ce niveau de délégation concerne tout autre agent départemental dont les fonctions répondent à des besoins spécifiques.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 058-225800010-20260127-D\_2026\_18-AR



<b>Autorisations permanentes</b>	Le (la) Gestionnaire est autorisé(e) à signer les documents listés à côté de son nom dans le tableau ci-dessous.		
<b>Exclusions permanentes complémentaires</b>	Le (la) Gestionnaire n'est autorisé(e) à signer aucun autre document, quel qu'il soit.		
<b>Détenteurs de la délégation GESTIONNAIRE</b>			
DGA ADT	<b><u>Patrimoine Bâti</u></b>  <u>Gestion du Patrimoine</u>	BAROUGIER Hélène NOVELLI Valérie	Les agents sont autorisés à signer les états des lieux (entrée et sortie) concernant le patrimoine relevant du périmètre de leur service d'affectation.
DGA JAR	<b><u>Administration Générale et Achats</u></b>  <u>Coordination et Ressources Logistiques</u>  <b><u>Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur</u></b>  <u>Collèges</u>	BARRE Christine LE BOURLOT Quentin  Poste vacant  MARECHAL Valérie	Les agents sont autorisés à signer les bons de livraison et les états des lieux (entrée et sortie) concernant le patrimoine relevant du périmètre de leur service d'affectation.
	<b><u>Archives départementales</u></b>	BEAURENAUT Gaëlle BOUDARD Michaël	Les agents sont autorisés à signer les bordereaux de versement d'archives, les avis aux demandes de dérogation, les réponses aux recherches de documents et les bons de livraison relevant du périmètre des Archives départementales.
DGA SCS	<b><u>Parentalité Enfance</u></b>  <u>Famille et Enfance</u>  <u>Protection de l'enfance</u>	GIRARDELLO Laëtitia KHATI Sihame LOTZ Anne-Céline	Les experts(es) CRIP sont autorisés(es) à signer tout document (quelle que soit sa dénomination) visant à judiciariser, au nom du Département, un dossier relatif à la protection de l'enfance.